## Initiatives parlementaires

## M. Allmand: Jamais!

M. Reimer: Vous avez entendu, il a dit: «Jamais!». Il refuse de donner plus de sens au serment d'allégeance et c'est précisément mon argument. Je pense que nous devrions insister pour que tout cela ait plus de sens.

Je recommanderais un bon manuel au député, la 6e édition de *The Government of Canada*, de Dawson. Il devrait peut-être consulter le chapitre portant sur la monarchie et le Gouverneur général. Il pourrait y trouver quelque chose de très intéressant au deuxième paragraphe et n'aurait donc pas à lire plus loin.

Le premier ministre suppléant de l'époque, M. John L. Ilsley, y dit ce qui suit: «L'autorité du gouvernement n'est pas déléguée à la Chambre des communes. Elle est reçue de la Couronne. Les conseillers de Sa Majesté sont assermentés en tant que conseillers de la Couronne. Le gouvernement rend des comptes au Parlement, mais c'est bien différent de la théorie voulant que le gouvernement constitue un comité de la Chambre des communes ou exerce une autorité déléguée par la Chambre des communes. Il n'en est rien. Le fait est que l'autorité du gouvernement lui vient de la Couronne.»

Voilà l'élément clé d'un régime parlementaire et d'une monarchie constitutionnelle. L'autorité de la Chambre lui vient de la Couronne. La Couronne est investie de l'autorité, et c'est pourquoi on prête le serment d'allégeance à la Couronne, à la Reine du Canada.

Le député ferait bien de consulter un bon livre utilisé dans nos cours de science politique de première année pour apprendre en quoi consiste exactement le Canada. Il se dira alors que nous devrions peut-être instruire un peu plus les nouveaux immigrants au lieu d'abaisser nos normes à un niveau d'ignorance.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'appuie la mesure à l'étude. Si mon appui avait été un peu tiède, l'intervention du député qui m'a précédé aurait suffi à me donner une nouvelle fougue.

Je n'ai jamais entendu personne insulter les immigrants, qui ont bâti le Canada, autant que le député l'a fait. Il a parlé de revenir en arrière pour s'assurer qu'ils ne pourraient obtenir la citoyenneté avant cinq ans; il essaie de multiplier les embûches pour leur interdire une participation entière à notre démocratie en exigeant qu'ils aient une connaissance suffisante de l'anglais ou du français, en leur compliquant la tâche s'ils veulent devenir des citoyens à part entière dans notre pays démocratique.

## • (1530)

Ce projet de loi parle de symboles. Le Canada est un pays qui grandit et mûrit. Il choisit ses symboles, ses institutions. Il est en train de constater qu'il veut emprunter certains de ces symboles et institutions non uniquement à la Grande-Bretagne et à la France, mais aussi à notre collectivité enrichie par l'immigration, et allier tous ces éléments pour se les approprier.

Mon père, comme celui du député qui m'a précédé dans le débat, est né en Russie. Quand il est venu au Canada, la Russie était encore sous régime tsariste. Il était toujours un peu étonné que le Canada fasse allégeance au monarque d'un autre pays. Il éprouvait un grand respect pour la monarchie britannique, mais il ne voyait pas très bien pourquoi nous ne pouvions pas dire: «Nous sommes le Canada», et avoir des symboles qui soient les nôtres.

Je vais de plus en plus souvent devant les cours de la citoyenneté. La dernière fois, 39 pays étaient représentés. La cérémonie avait lieu dans une école secondaire et le lieutenant-gou verneur de la Colombie-Britannique, M. Lam, était présent. La cérémonie a été très émouvante, grâce à la présence de 500 élèves de niveau secondaire. Tous soulignaient à quel point il était étonnant que 39 pays soient représentés.

J'ai discuté avec un bon nombre des personnes qui avaient prêté serment et celles-ci se demandaient comment il se faisait que, cent ans plus tard, le Canada leur demandait encore de prêter serment d'allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs, plutôt qu'au Canada, à sa Constitution et à ses lois.

J'ai de la difficulté à expliquer cette situation. Ce n'est pas, comme a semblé le laisser entendre le député qui a pris la parole avant moi, parce que ces personnes sont un peu lentes à comprendre, qu'elles ne sont pas ici depuis suffisamment longtemps, qu'elles n'ont pas été assez bien endoctrinées, que leur anglais laisse à désirer, ou que leur français n'est pas suffisant pour leur permettre de comprendre notre culture.

En fait, ces personnes ont parfois déjà des doctorats. Elles s'expriment mieux que moi en anglais et de façon plus concise, même si certains seront tentés de dire que ce n'est guère difficile. Ce ne sont pas non plus des personnes qui ne comprennent pas ce qu'est une constitution. Certaines ont participé activement à des mouvements d'indépendance dans des pays où la notion de constitution et celle de loyauté sont beaucoup plus importantes qu'au Canada.